

Frais forfaitaires applicables

Version 1.2 du 2 Mai 2022

Ces tarifs comprennent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), s'élevant actuellement à 20%

Franchise pour dommages au véhicule si les conditions générales ont été respectées	900€
Perte des papiers du véhicule	50€ + frais de remplacement
Frais de traitement (amendes, forfait post stationnement, refacturation de péage ou de parking)	30€ (en complément des frais d'infraction qui seront payés directement par le client)
Frais pour mise en fourrière suite à une infraction aux règles de stationnement en fin de location	250€
Frais en cas de fin de location ne respectant pas le niveau minimum de batterie ou de carburant exigé (autonomie < 20 Km)	150€
Rejet de prélèvement, relance impayée	Frais de dossier de 15 € + 15% des sommes dues.
Véhicule rendu anormalement sale (intérieur ou extérieur)	Nettoyage léger pouvant être effectué en voirie : 50€ Nettoyage nécessitant un nettoyage en station : 100€
Non respect de l'interdiction de fumer	50€
Intervention et déplacement d'un technicien (causé par le client)	60€
Stationnement gênant ou interdit en fin de location	50€ + amende à payer par le client le cas échéant
Stationnement hors zone en fin de location	50€ si distance à la zone < 10km 50€ + facture de déplacement si distance à la zone >10km
Frais d'immobilisation du véhicule avec responsabilité du conducteur (panne, sinistre, perte d'accessoire du véhicule...)	50€ + 40€/jour d'immobilisation
Frais d'annulation d'une pré-réserve (trajet planifié à l'avance)	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 24h avant le début du trajet : sans frais, les frais de pré-réserve sont remboursés. - Moins de 24h avant le début du trajet : les frais de pré-réserve restent dûs.

Non-respect des obligations générales du client de la Section 9 des Conditions Générales d'Utilisation, par exemple conduire le véhicule sous l'influence de l'alcool	250€
Non-respect de l'obligation générale du client de ne pas voyager en dehors de l'Europe	250€
Appel au service client	Tarif local

Aucun montant forfaitaire ne sera réclamé si vous prouvez que vous n'êtes pas responsable desdits montants, qu'aucun coût n'a été encouru ou que les coûts encourus sont inférieurs aux montants forfaitaires